



**CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNI EN FORMATION RESTREINTE
AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS
LE 16 DECEMBRE 2016
PROCES-VERBAL**

Ordre du jour : critères et barèmes de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Décisions :

Les membres du Conseil d'Administration réunis en formation restreinte proposent une revalorisation de la PEDR, au 1^{er} janvier 2017, pour les maîtres de conférences, en alignant le niveau de cette prime sur celle des professeurs 2^{ème} classe.

Les critères de choix et autres niveaux de prime demeurent inchangés.

Annexe :

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration réunis en formation restreinte insistent pour souligner que cette revalorisation est un signal fort mais ne constituera probablement pas une incitation suffisante pour augmenter l'implication et le nombre de candidats à cette prime.

Dans un établissement où les engagements pédagogiques et administratifs des enseignants-chercheurs demeurent prioritaires, il convient également de rééquilibrer ces missions avec celle de la recherche par une politique de soutien aux activités scientifiques plus fortes. Le budget du laboratoire a été fortement augmenté en 2017 pour cet objectif pour soutenir la mobilité, mais une réduction des charges et un soutien technique sont également à mettre en parallèle à cet effort.

Fait à Tarbes, le 19 décembre 2016

Jean DENAPE
Président du Conseil d'Administration
réuni en formation restreinte



PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR)
attribuée aux enseignants chercheurs

CORPS	GRADE	Taux annuel	Paiement trimestriel
Professeur des universités et personnels assimilés	1 ^{ère} classe Classe exceptionnelle	6 717.36 €	1 679.34 €
Professeur des universités et personnels assimilés	2 ^{ème} classe	5 136.70 €	1 284.18 €
Autres enseignants chercheurs titulaires et personnels assimilés aux MCF		3 555.86 €	888.97 €

Tarbes le 16 décembre 2016

Jean DENAPE